

CONDITIONS DE VENTE

1 - Les frais de vente sont de 14,40 % en plus des enchères

2 - Les règlements se feront exclusivement par carte bancaire ou espèces (maximum autorisé 3000 euros). Une carte bancaire assortie d'une pièce d'identité sera demandée au premier achat.

Attention à faire remonter le plafond de votre carte bancaire en fonction du montant estimé de vos achats

3 – Les professionnels français, ainsi que les professionnels désirant exporter, devront s'inscrire au préalable auprès de l'étude et déposer une caution de 3000 euros, faute de quoi, le commissaire-priseur se réservera la faculté de refuser les enchères.

4 – Pour les exportations, et selon les règles en vigueur, l'acheteur devra régler sa facture TTC et la TVA lui sera ensuite remboursée sur présentation du bordereau d'exportation dûment visé par les Douanes.

5 – L'enlèvement se fera immédiatement, dès le règlement effectué et la vente terminée.

6 – Une fois l'adjudication prononcée, l'adjudicataire devient gardien du bien acquis et devient responsable de tout dommage subi ou occasionné par ce bien, il décharge le commissaire-priseur de toute obligation dans ce domaine.

7 – La vente est faite sans garantie, ni réclamation en ce qui concerne l'état, la qualité, les caractéristiques, les défauts éventuels visibles ou cachés ; l'exposition préalable à la vente ayant permis aux acheteurs d'examiner les lots et de porter les enchères en connaissance de cause.